

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 15 avril 2016

Présents : André BIHANGOU, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Aline GAUDET, Carole HIBOUX, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Angélique PLAQUIN, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés (avec procuration) : Charles BLANGIS, Françoise CAMPIN, Cyril CHAPEL, Brigitte GRENIER, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Isabelle PIÉRARD

Excusé (sans procuration) : Jean-Paul BURLION

Absente (sans procuration) : Nadine DRUESNE

Compte administratif 2015

Le compte administratif fait apparaître :

- **en section d'investissement**, un résultat cumulé de 4 332 942,01 € pour les dépenses et de 2 497 417,01€ pour les recettes, soit un déficit de 1 835 525 € qui sera couvert par un virement de la section de fonctionnement.

- **en section de fonctionnement**, un résultat cumulé de 6 524 389,04 € pour les dépenses et 11 571 651,79 € pour les recettes soit un excédent de 5 047 262,75 €.

► **Au final l'excédent disponible pour le Budget Primitif 2016 s'élève à 3 211 737,75 €** (après soustraction du déficit d'investissement au résultat de la section de fonctionnement)

Vote : 22 voix pour - 4 abstentions
(de par la loi, monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Evolution des bases et taux d'imposition

Lors de sa séance du 23 février, le conseil municipal a décidé le maintien des taux d'imposition (inchangés depuis 2001), soit :

- Taxe d'habitation : 24,87%
- Taxe sur le foncier bâti : 23,45%
- Taxe sur le foncier non bâti : 62,39%

Les bases d'imposition ont, elles, été revues par l'État et permettent de calculer les recettes prévisionnelles pour la commune. En 2016, les impôts représentent un produit attendu de 2 592 675 €, soit une hausse (par rapport à 2015) de 0,6260 %

Evolution des dotations de l'Etat

	2015	2016	Variation 2015/2016
Dotation Globale de Fonctionnement	1 285 912 €	1 134 795 €	- 11,75%
Dotation de Solidarité Rurale	430 513 €	476 880 €	+ 10,77%
Dotation de Solidarité Urbaine	183 870 €	183 870 €	-
Dotation Nationale de Péréquation	155 857 €	163 012 €	+4,59%
Allocations compensatrices	280 270 €	227 676 €	-18,76%
TOTAL	2 336 422 €	2 186 233 €	- 6,42%

Soit une baisse nette de 150 189 €
Le conseil municipal avait anticipé cette baisse de dotations en votant un nouveau plan d'économies en séance du 12 novembre 2015

Programme Langevin - Financement par emprunt

Le conseil municipal s'est prononcé unanimement en faveur de la construction d'une nouvelle école Langevin. Ce programme (construction, déconstruction et équipement) est estimé à 3,5 millions d'euros.

Le financement de ce projet se fera, conformément à la décision du conseil municipal, par un emprunt à hauteur de 3,5 millions d'euros

Vote : unanimité



Subvention d'équipement à l'APAJH

Par délibération en date du 27 mars 2013, le Conseil municipal décidait d'octroyer une subvention d'un montant de 50 000 € à l'APAJH, pour la reconstruction d'un internat à l'Institut médico-éducatif (IME) Le Bois Fleuri.

L'IME accueille et accompagne les enfants et adolescents de 4 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles et des troubles envahissants du développement.

L'internat actuel («Les Tilleuls») a été construit avant 1971 et ne répond plus aux normes en vigueur en matière d'accessibilité

et de conformité. Un projet de reconstruction a été validé pour améliorer les conditions d'habitat et d'accompagnement des jeunes.

Ce projet de reconstruction a été estimé à 4 488 827 €.

La ville avait souhaité soutenir ce projet de l'APAJH et voté une subvention de 50 000 €. Subvention à régulariser à la fin des travaux.

Le conseil municipal a confirmé l'octroi de cette subvention et autorisé la signature d'une convention avec l'APAJH.

Vote : unanimité

Subventions traditionnelles

► Zikenstock : 8 000 €

Vote : 24 voix pour - 3 abstentions

► Commanderie de la Chaude Andouille : 1 500 €

Vote : 23 voix pour - 4 abstentions

► Marché aux Bestiaux : 5 000 €

Vote : unanimité

► Commune Libre du Corbeau : 2 000 €

Vote : unanimité

► L'étape du Tour du Caudrésis - Catésis, le 10 juillet 2016 (épreuve cycliste minimes et cadets) : 860 €

Vote : unanimité

Budget Primitif 2016

L'élaboration du budget primitif 2016 tient compte de la baisse des dotations d'État, des transferts de charge et des produits attendus en matière fiscale. Il s'appuie également sur le plan communal d'économie présenté au conseil municipal en novembre 2015. Le budget 2016 concilie la réalisation d'un programme d'investissement très important sans augmenter la pression fiscale sur les ménages

► Les principaux investissements pour 2016

- Construction du groupe scolaire Langevin (3 500 000 €)
- Couverture du Palais des Sports (1 045 000 €)
- Travaux de rénovation du Beffroi de l'Hôtel de Ville (870 200 €)
- Création de deux courts de tennis (150 000 €)
- Travaux de voirie : rue de Fesmy (après le pont), fin de la rue du Corbeau, rue Jules Ferry (escalier pour accès au collège), chemin de Reumont, Route du Pommereuil (création d'un trottoir jusqu'aux services techniques), chemin de Montay (117 000 €)
- Travaux de peinture à l'école Matisse (110 000 €)
- Vidéoprotection : intervention sur le réseau existant et extension (50 000€)
- Travaux de mise en accessibilité (15 000 €)
- Achat de deux véhicules d'occasion pour les services techniques (11 000 €)

Le montant global des investissements s'élève à plus de 6 millions d'euros

Vote : 23 voix pour - 4 abstentions

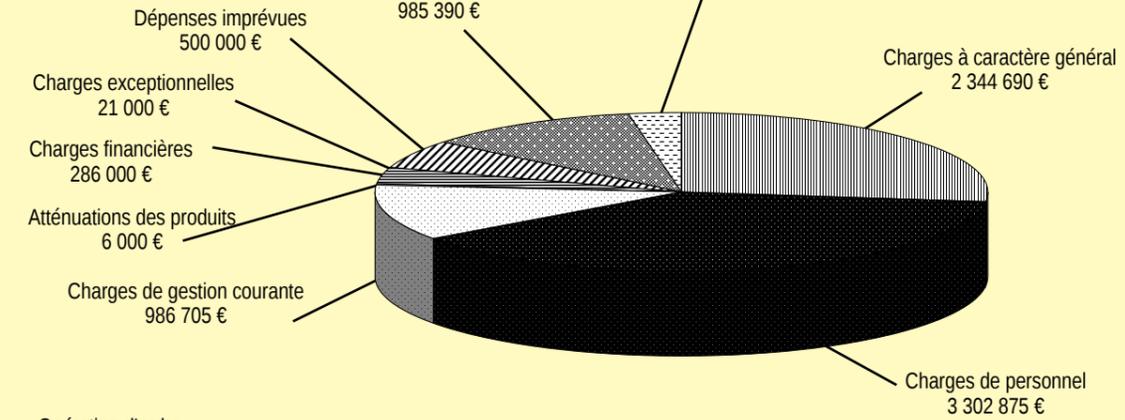
► Les points forts du budget 2016

➡ **MAINTIEN**
des taux de fiscalité locale

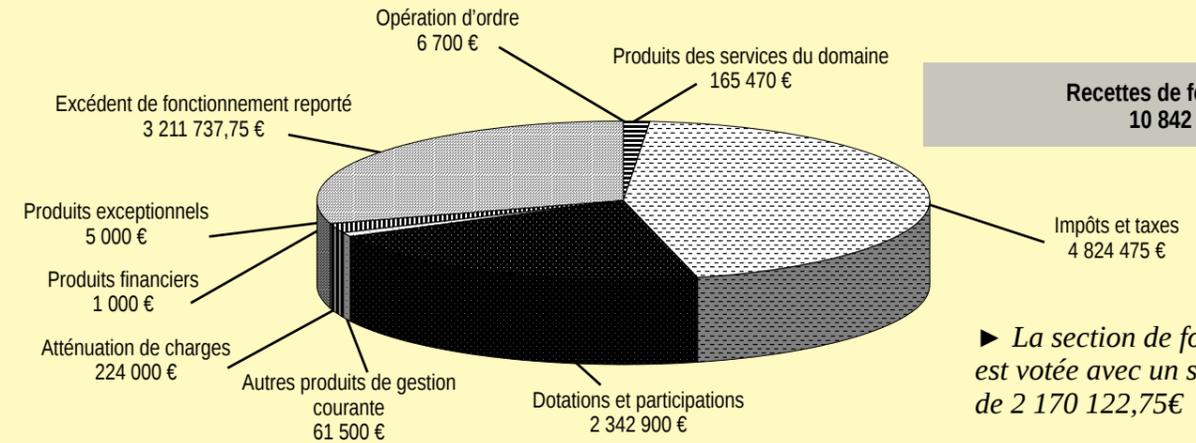
➡ **MAÎTRISE**
des dépenses courantes et de personnel

➡ **POURSUITE**
de la politique d'investissement

Dépenses de fonctionnement
8 672 660 €

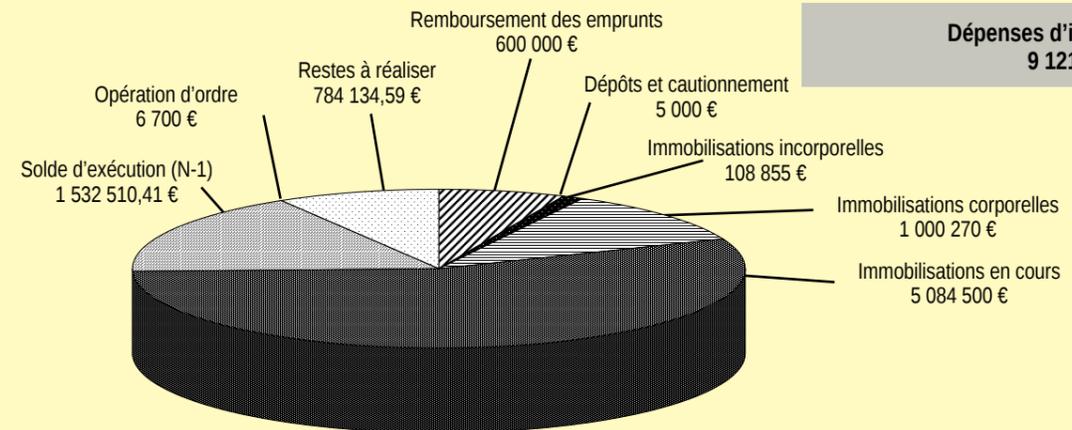


Recettes de fonctionnement
10 842 782,75 €

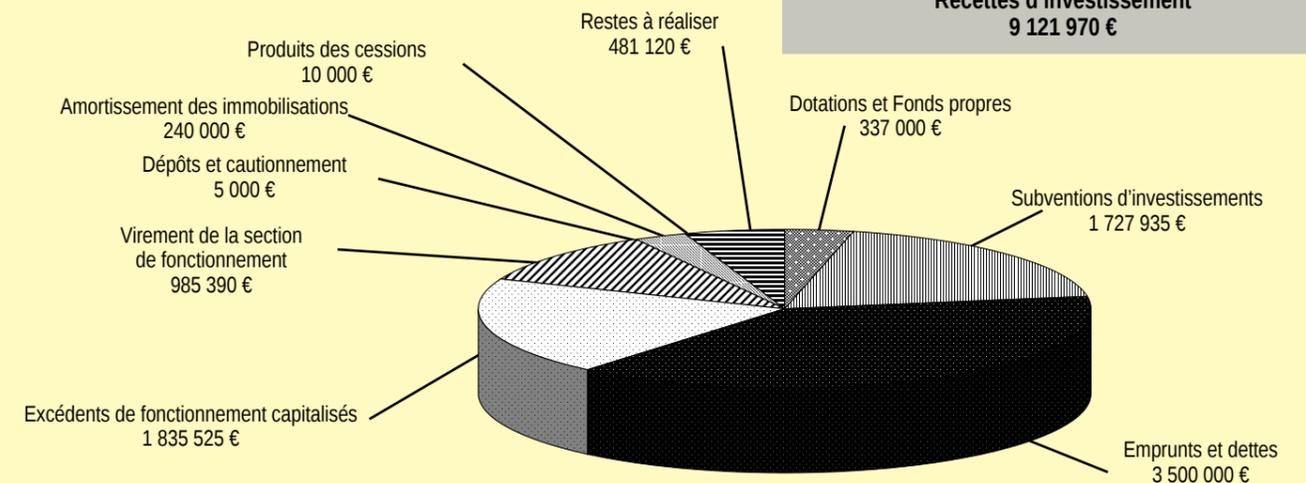


► La section de fonctionnement est votée avec un **suréquilibré** de 2 170 122,75€

Dépenses d'investissement
9 121 970 €



Recettes d'investissement
9 121 970 €



Régie de recette - voyage des aînés

La commune organise un voyage pour ses aînés le 31 mai. Au programme, visite des mines de Lewarde et repas dansant à Aubigny au Bac.

Le conseil municipal a réaffirmé le principe de gratuité pour les plus de 63 ans et voté un tarif de 37 € pour les personnes de moins de 63 ans accompagnant son ou sa conjoint(e)

Vote : unanimité

Contrat d'association avec l'école Saint-Joseph

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau-Cambrésis à l'obligation légale de verser une participation aux frais de fonctionnement pour les élèves catésiens scolarisés dans les classes élémentaires (soit 60 élèves à la rentrée 2015/2016)

Au compte administratif 2015, les dépenses de fonctionnement pour un élève de primaire s'élèvent à 282,15 €. Le conseil

municipal propose d'allouer à l'école Saint-Joseph la somme de 16 920 € (60 élèves x 282 €)

Vote : 19 voix pour - 8 abstentions

Par ailleurs, le conseil municipal propose d'allouer une participation forfaitaire (non obligatoire) de 145 € pour les élèves de maternelles, soit un total de 4 350 € pour les 29 élèves catésiens.

Vote : 17 voix pour - 10 voix contre

Fixation du prix de vente des parcelles du lotissement Schweitzer

Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente des parcelles du lotissement du quartier Schweitzer à 35 € HT le m².

Le lotissement compte 9 parcelles (de 391 m² à 564 m²) avec accès par la rue Albert Schweitzer et une parcelle (de 819 m²) avec accès via la rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque.

Le taux de TVA appliqué sera de 20%. Et la vente des lots sera soumise aux droits de mutation à taux réduit.

A la signature de la promesse de vente, l'acquéreur procédera au versement d'une indemnité d'immobilisation du lot correspondant à 5% du prix de vente HT.

Les personnes intéressées par l'achat d'un des lots doivent se rapprocher de Madame Nathalie Legrand, aux services techniques. L'enregistrement des demandes se fera de manière chronologique (date d'arrivée des courriers).

Vote : unanimité

Demande de subvention auprès de la DRAC

Une évolution des logiciels de la bibliothèque municipale s'avère nécessaire. A ce titre, la ville sollicite auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) une subvention à hauteur de 35% (soit 2 572 €) du montant HT du projet qui s'élève à 7 350 €. La part restant à charge de la ville serait alors de 4 778 €

Vote : unanimité

Concours des maisons fleuries

Le Conseil municipal a accordé une somme globale de 1 200 € pour récompenser les participants du concours 2016 des maisons fleuries.

Vote : unanimité

Jardins ouvriers - approbation des règlements intérieurs

La ville du Cateau-Cambrésis possède des jardins ouvriers Buisson de Reumont, rue Jules Verne et rue Albert Schweitzer. Ces jardins sont mis gratuitement à disposition des Catésiens, sous réserve d'acceptation et de respect du règlement intérieur desdits jardins.

Pour tous renseignements concernant ces jardins, s'adresser aux services techniques municipaux, route du Pommereuil

Vote : unanimité

Anniversaires de jumelage - modification des conditions d'accueil des délégations.

En prévision du dixième anniversaire du jumelage avec la ville de Cave et suite aux baisses des dotations d'État pesant sur les collectivités, la commission des jumelages propose de modifier les conditions d'accueil des délégations des villes jumelées.

Dorénavant, la municipalité organisera les anniversaires de jumelage avec Wielsbeke, Westerbourg et Cave tous les 5 ans comme suit :

- prise en charge de l'hébergement du maire, de deux élus du conseil municipal de la ville jumelée et de leurs conjoints
- gratuité d'une salle pour les différentes manifestations
- réception officielle en mairie avec le maire, deux élus du conseil municipal de la ville jumelée et leurs conjoints ; le maire du Cateau, les membres de la commission Jumelages et leurs conjoints ; les présidents de l'association de la ville jumelée et de l'association locale de jumelage et leurs conjoints ; les membres du bureau de l'association locale de jumelage
- mise à disposition d'un minibus (sans chauffeur)
- invitation à la Fête de l'été pour le maire, deux élus du conseil municipal de la ville jumelée et leurs conjoints ; le maire du Cateau et son conjoint ; les présidents de l'association de la ville jumelée et de l'association locale de jumelage et leurs conjoints.

Les invitations pour la Saint-Matthieu perdureront traditionnellement.

Vote : unanimité